

Fiche de données de sécurité

La présente fiche de données de sécurité a été éditée conformément aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 08-mars-2022

Version 1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Product identifier

Nom du produit	Osmocote Bloom 13-7-18+1.5MgO+TE; 2-3M
Code produit	8739-225HA
Identifiant de formule unique (UFI)	C96S-Q096-A00G-EU2S
Substance pure/mélange	Mélange

1.2. Relevant identified uses of the substance or mixture and uses advised against

Utilisation recommandée	Engrais (PC12). Réservé aux utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées	Utilisation par les consommateurs (SU21)

Justification de l'utilisation déconseillée	Utilisation déconseillée dans l'Évaluation de sécurité chimique conformément au point 7.2.3 de l'annexe I de REACH
---	--

1.3. Details of the supplier of the safety data sheet

Everris International BV
Nijverheidsweg 1-5; 6422 PD Heerlen (NL); Tel: +31 (0) 45-5609100; Fax: +31 (0) 45-5609190

Pour plus d'informations, contacter : INFO-MSDS@EVERRIS.com
Numéro d'appel hors urgences +31 (0) 418655700

1.4. Emergency telephone number

Int: +44 1235 239 670 (24/7). Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59

Europe	112
Autriche	+43 1 406 43 43
Belgique	070 245 245
Danemark	+45 8212 1212
Finlande	0800 147 111
France	+ 33 (0)1 45 42 59
Irlande	01 809 2566
Pays-Bas	+31 88 75 585 61
Norvège	+45 735 80500
Pologne	+48 42 2538 400
Portugal	+351 800 250 250
Espagne	+34 91 562 04 20
Suède	112
Suisse	Tox Info Suisse Tel. 145 (24h)
Royaume-Uni	111

2.1. Classification of the substance or mixture

Regulation (EC) No 1272/2008

Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)

2.2. Label elements



Contient Sulfate de potassium; K_2SO_4 , Sulfate de manganèse; $MnSO_4$

Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Precautionary Statements - EU (§28, 1272/2008)

P280 - Porter un équipement de protection des yeux/du visage

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

2.3. Other hazards

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	% massique	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Numéro d'enregistrement REACH	Facteur M	Facteur M (long terme)
Nitrate d'ammonium; NH_4NO_3 (6484-52-2)	229-347-8	25 - 40%	Eye Irrit. 2 (H319) Ox. Sol. 3 (H272)	Eye Irrit. 2 :: C>=80%	01-2119490981-27	-	-
Sulfate de potassium; K_2SO_4 (7778-80-5)	231-915-5	10 - 25%	Eye Dam. 1 (H318)	-	01-2119489441-34	-	-
Sulfate de Fer+7H ₂ O; $FeSO_4+7H_2O$ (7782-63-0)	231-753-5	1 - 5%	Acute Tox. 4 (H302) Skin Irrit. 2 (H315) Eye Irrit. 2 (H319)	Skin Irrit. 2 :: C>=25%	01-2119513203-57	-	-
Sulfate de cuivre; $CuSO_4$ (7758-98-7)	231-847-6	0.1 - 1%	Skin irrit. 2 (H319) Eye irrit. 2 (H315) Acute Tox. 4 (H302) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	01-2119520566-40	10	10
Sulfate de manganèse; $MnSO_4$ (7785-87-7)	232-089-9	0.1 - 1%	STOT RE 2 (H373) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Chronic 2 (H411)	-	01-2119456624-35	-	-
Sodium tetraborate pentahydrate	601-808-1	0.1 - 1%	Eye Dam. 2 (H319) Carc.1B (H360)	-	01-2119490790-32	-	-

(12179-04-3)							
Sulfate de zinc; ZnSO ₄ (7733-02-0)	231-793-3	< 0.1%	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318) Aquatic Acute 1 (H400) Aquatic Chronic 1 (H410)	-	01-2119474684-27	1	1

Full text of H- and EUH-phrases: see section 16

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	Oral LD50 mg/kg	Dermal LD50 mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	2217	5000	88.8
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	6600	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	300	1000	Aucune donnée disponible
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	782	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sodium tetraborate pentahydrate	2403	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Sulfate de zinc; ZnSO ₄	1710	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Nom chimique	Numéro CAS	Liste candidate des substances SVHC
Sodium tetraborate pentahydrate	12179-04-3	X

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description of first aid measures

Conseils généraux

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Les premiers secours doivent être uniquement dispensés par un personnel qualifié.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais. En cas d'inhalation d'aérosol/de brouillard, consulter un médecin si nécessaire. En l'absence de respiration, pratiquer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. Les émissions de poussières sont peu probables si le produit est utilisé comme prévu. Si une inhalation prolongée de la poussière s'est produite, exposer la victime à l'air frais.

Contact oculaire

Rincer abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter un médecin.

Contact avec la peau

Laver la peau avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin.

Ingestion

Nettoyer la bouche à l'eau puis boire une grande quantité d'eau. Ne jamais faire ingérer quoi que ce soit à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir sans avis médical.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Reference to other sections

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Precautions for safe handling

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Mettre en place une ventilation adaptée. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec les yeux. Éviter toute génération de poussières. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Remarques générales en matière d'hygiène Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2. Conditions for safe storage, including any incompatibilities

Conditions de conservation TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DOMESTIQUES. Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Pour assurer le maintien de la qualité de ce produit, conserver dans un endroit sec à l'abri de toute exposition directe aux rayons du soleil; veuillez également: à bien refermer les sachets déjà ouverts. Conserver à l'abri du gel.

Matériaux d'emballage Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé, dans un endroit sûr.

7.3. Specific end use(s)

Utilisation(s) particulière(s) Engrais.

Scénario d'exposition Mélange. Non demandé.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

Autres informations

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Control parameters

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	-	-	-	TWA: 10.0 mg/m ³	-
Sulfate de Fer+7H ₂ O; FeSO ₄ +7H ₂ O	-	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1.0 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	STEL 4 mg/m ³ TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 1.0 mg/m ³	-
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	-	TWA: 0.2 mg/m ³ STEL 1.6 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³
Sodium tetraborate pentahydrate	-	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	TWA: 5.0 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³

Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	-	TWA: 10.0 mg/m ³	-	-	-
Sulfate de Fer+7H ₂ O; FeSO ₄ +7H ₂ O	-	-	TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ Ceiling: 2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.02 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³
Sodium tetraborate pentahydrate	-	-	TWA: 1 mg/m ³	-	-
Nom chimique	France	Allemagne	Allemagne MAK	Grèce	Hongrie
Sulfate de Fer+7H ₂ O; FeSO ₄ +7H ₂ O	-	-	-	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 2 mg/m ³	-
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	-	TWA: 0.01 mg/m ³ Peak: 0.02 mg/m ³	-	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	-	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.02 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.02 mg/m ³ Peak: 1.6 mg/m ³ Peak: 0.16 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³
Sodium tetraborate pentahydrate	TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 5 mg/m ³ Peak: 5 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-
Sulfate de zinc; ZnSO ₄	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³ Peak: 0.4 mg/m ³ Peak: 4 mg/m ³	-	-
Nom chimique	Italie	Lettonie	Lituanie	Luxembourg	Pays-Bas
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	-	TWA: 10 mg/m ³	TWA: 10 mg/m ³	-	-
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.2 mg/m ³	-	TWA: 0.1 mg/m ³
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	-	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³
Nom chimique	Norvège	Pologne	Portugal	Roumanie	Slovaquie
Sulfate de Fer+7H ₂ O; FeSO ₄ +7H ₂ O	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	-	-
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	TWA: 0.2 mg/m ³	-	-	TWA: 1 mg/m ³ TWA: 0.2 ppm
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.1 ppm	TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³
Sodium tetraborate pentahydrate	-	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	-	-
Sulfate de zinc; ZnSO ₄	-	-	-	-	TWA: 0.1 mg/m ³ TWA: 2 mg/m ³
Nom chimique	Slovénie	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni
Sulfate de Fer+7H ₂ O; FeSO ₄ +7H ₂ O	-	TWA: 1 mg/m ³	-	TWA: 1 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	TWA: 0.1 mg/m ³	NGV: 0.01 mg/m ³	TWA: 0.1 mg/m ³ STEL: 0.2 mg/m ³	-
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	TWA: 0.05 mg/m ³ STEL: 0.4 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³	NGV: 0.2 mg/m ³ NGV: 0.05 mg/m ³	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 0.2 mg/m ³ TWA: 0.05 mg/m ³
Sodium tetraborate pentahydrate	-	TWA: 2 mg/m ³ STEL: 6 mg/m ³	-	-	TWA: 1 mg/m ³ STEL: 3 mg/m ³

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Bulgarie	Croatie	République tchèque
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	-	20 µg/L (blood - whole blood not provided)	-	-	-

Nom chimique	Danemark	(-) Finlande	France	Allemagne	Allemagne
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	-	-	-	15 µg/L - BAR (end of exposure or end of shift) blood 15 µg/L - BAR (for long-term exposures: at the end of the shift after several shifts) blood	-

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Aucune information disponible.
Concentration prévisible sans effet (PNEC) Aucune information disponible.

8.2. Exposure controls

Équipement de protection individuelle	Porter des vêtements de travail normaux et légers.
Protection des yeux/du visage	Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.
Protection des mains	Caoutchouc nitrile (0.26 mm). Délai de rupture. > 8 h.
Protection de la peau et du corps	Vêtements de protection légers.
Protection respiratoire	Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.
Remarques générales en matière d'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Avertir les autorités locales s'il est impossible de confiner des déversements significatifs. Empêcher le produit de pénétrer les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
Aspect:	Granulés
Couleur:	marron, vert
Odeur:	Engrais.

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
Point de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point/intervalle d'ébullition:	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair :	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'autoignition :	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
température de décomposition		Aucun(e) connu(e)
pH	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)

Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Masse volumique apparente	+/- 1092 kg/m ³	
Masse volumique :	Aucune donnée disponible	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Caractéristiques des particules		
Granulométrie	Aucune donnée disponible	
Distribution granulométrique	Aucune donnée disponible	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Sans objet

Dangers d'explosion: Ne présente pas de danger d'explosion

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Reactivity

Réactivité Non réactif.

10.2. Chemical stability

Stabilité Stable dans les conditions normales.

Méthodes particulières d'intervention:

Sensibilité aux impacts mécaniques Insensible.

Sensibilité aux décharges électrostatiques Insensible.

10.3. Possibility of hazardous reactions

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions to avoid

Conditions à éviter Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

10.5. Incompatible materials

Matières incompatibles Conserver à l'écart de catalyseurs comme les dérivés du chrome hexavalent et les haloïdes métalliques. Conserver à l'écart de produits inflammables (carburants) comme le charbon de bois, le bois, la farine, la suie, etc.

10.6. Hazardous decomposition products

Produits dangereux résultant de la décomposition Aucun(e) dans des conditions normales de transformation. La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de vapeurs irritants et toxiques.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
Contact oculaire	Provoque de graves lésions des yeux.
Contact avec la peau	Peut provoquer une irritation.
Ingestion	Peut entraîner un inconfort gastro-intestinal en cas de consommation de grandes quantités.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible.

Mesures numériques de toxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité aiguë

0% du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	= 2217 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg	> 88.8 mg/L (Rat) 4 h
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	= 6600 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rat)	-
Sulfate de Fer+7H ₂ O; FeSO ₄ +7H ₂ O	= 1520 mg/kg	-	-
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	= 300 mg/kg (Rat)	= 1000 mg/kg (Rabbit)	-
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	= 2125 mg/kg (Rat)	-	> 4.98 mg/L (Rat) 4h
Sodium tetraborate pentahydrate	= 2403 mg/kg (Rat)	-	-
Sulfate de zinc; ZnSO ₄	= 1710 mg/kg (Rat)	-	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée Aucune information disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucune information disponible.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom chimique	Union européenne
Sodium tetraborate pentahydrate 12179-04-3	Repr. 1B

Le tableau ci-après indique les composants présents à une teneur supérieure à la valeur

STOT - exposition unique
STOT - exposition répétée
Danger par aspiration
Propriétés perturbatrices
endocriniennes

seuil et considérés comme pertinents qui sont répertoriés comme toxiques pour la reproduction.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicity

Écotoxicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour le milieu aquatique inconnue

Contient 7 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	EC50: =2900mg/L (72h, <i>Desmodesmus subspicatus</i>)	LC50: 510 - 880mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =3550mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: =653mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>)	-	EC50: =890mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	-	LC50: =0.1mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>)	-	0.024: 48 h <i>Daphnia magna</i> mg/L EC50
Sulfate de zinc; ZnSO ₄	EC50: =0.056mg/L (72h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i>)	LC50: 0.03 - 0.05mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: 0.168 - 0.25mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: 0.218 - 0.42mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: 0.23 - 0.48mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: 0.34 - 0.93mg/L (96h, <i>Oncorhynchus mykiss</i>) LC50: 0.48 - 1.72mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i>) LC50: 16.85 - 27.18mg/L (96h, <i>Cyprinus carpio</i>) LC50: 3 - 4.6mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: 3.55 - 6.32mg/L (96h, <i>Lepomis macrochirus</i>) LC50: 49.23 - 64.16mg/L (96h, <i>Poecilia reticulata</i>) LC50: =0.06mg/L (96h, <i>Pimephales promelas</i>) LC50: =0.15mg/L (96h, <i>Cyprinus carpio</i>) LC50: =0.162mg/L	-	EC50: 0.538 - 0.908mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>) EC50: =0.75mg/L (48h, <i>Daphnia magna</i>)

		(96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =0.63mg/L (96h, Poecilia reticulata)		
--	--	--	--	--

12.2. Persistence and degradability

Persistence et dégradabilité Aucune information disponible.

12.3. Bioaccumulative potential

Bioaccumulation Aucune donnée n'est disponible pour ce produit.

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	-3.1

12.4. Mobility in soil

Mobilité dans le sol aucune donnée disponible.

Mobilité aucune donnée disponible.

12.5. Results of PBT and vPvB assessment

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas Des informations supplémentaires pertinentes sont nécessaires à l'évaluation PBT
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas
Sulfate de zinc; ZnSO ₄	La substance n'est pas PBT/vPvB L'évaluation PBT ne s'applique pas

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Waste treatment methods

Déchets de résidus/produits inutilisés Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.

Emballages contaminés Ne pas réutiliser les récipients vides.

Autres informations Utiliser la totalité du produit. Les matériaux d'emballage sont considérés comme déchets. Si le matériau n'est pas contaminé, le collecter et le réutiliser de la manière recommandée pour le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

IMDG

14.1

No ONU:

2071

14.2

Nom d'expédition: ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

14.3

Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4

Groupe d'emballage: III

14.5

Polluant marin Non réglementé

Nom chimique

Sulfate de cuivre; CuSO₄

IMDG - Marine Pollutants

IMDG regulated marine pollutant (Listed in the index, listed under Copper sulphate, anhydrous, hydrates and solution)

14.6

No EMS: F-H / S-Q

Dispositions spéciales 186, 193

14.7

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Aucune donnée disponible

ADR

14.1

No ONU: Non réglementé

14.2

Nom d'expédition: Non réglementé

14.3

Classe(s) de danger pour le transport Non réglementé

14.4

Groupe d'emballage: Non réglementé

14.5

Dangers pour l'environnement Non réglementé

14.6

Dispositions spéciales Aucun(e)

IATA

14.1

Numéro UN ou numéro d'identification 2071

14.2

Nom d'expédition: ENGRAIS AU NITRATE D'AMMONIUM

14.3

Classe(s) de danger pour le transport 9

14.4

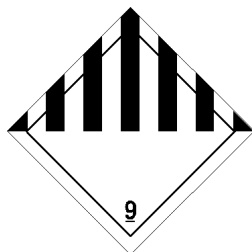
Groupe d'emballage III

14.5

Dangers pour l'environnement Non réglementé

14.6

Dispositions spéciales A89, A90



RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Safety, health and environmental regulations/legislation specific for the substance or mixture

Réglementations nationales

Danemark

Sikkerhedsgruppe DK

B

France

ICPE

Installation classée : article 4702

Allemagne

GefStoffV (DE):

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)

B II

non dangereux pour l'eau (nwg)

Nom chimique	German WGK Section
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	1
Sulfate de potassium; K ₂ SO ₄	1
Sulfate de Fer+7H ₂ O; FeSO ₄ +7H ₂ O	3
Sulfate de cuivre; CuSO ₄	2
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	2
Sodium tetraborate pentahydrate	Reg. no. 37, hazard class 1 - slightly hazardous to water
Sulfate de zinc; ZnSO ₄	3

Pays-Bas

Nom chimique	Pays-Bas - Liste des Cancérogènes	Pays-Bas - Liste des Mutagènes	Pays-Bas - Liste des Substances Toxiques pour la Reproduction
Sulfate de manganèse; MnSO ₄	-	-	Fertility Category 2 Development Category 2
Sodium tetraborate pentahydrate	-	-	Fertility Category 1B Development Category 1B

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Prendre en compte la directive 94/33/CE concernant la protection des jeunes au travail

Utilisation interdite par des utilisateurs professionnels de moins de 18 ans, voir la directive de la Commission danoise sur la sécurité professionnelle relative au travail dangereux des jeunes.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	58.	-
Sodium tetraborate pentahydrate	30.	-

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Nom chimique	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	Present (16% by weight of N in relation to AN or higher)

l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent

Polluants organiques persistants

Sans objet

Substances dangereuses citées par la directive Seveso (2012/18/UE)

Nom chimique	Exigences du seuil minimal (tonnes)	Exigences du seuil maximales (tonnes)
Nitrate d'ammonium; NH ₄ NO ₃	350	2500

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone Sans objet

EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC)

Nom chimique	EU - Plant Protection Products (1107/2009/EC)
Sulfate de Fer+7H ₂ O; FeSO ₄ +7H ₂ O	Agent phytosanitaire

Biocidal Products Regulation (EU) No 528/2012 (BPR)

Inventaires internationaux

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

15.2. Chemical safety assessment

Rapport sur la sécurité chimique L'utilisation des substances est couverte par le règlement Reach 1907/2006

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

- H272 - Peut aggraver un incendie ; comburant
- H302 - Nocif en cas d'ingestion
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H318 - Provoque de graves lésions des yeux
- H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
- H332 - Nocif par inhalation
- H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
- H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques
- H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :
- PBT: Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
- vPvB: Substances chimiques très persistantes et très bioaccumulables (vPvB)

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation « Peau »

Méthode de classification

- Méthode de calcul
- Jugement expert et détermination de la force probante des données

Méthode de classification	
<i>Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]</i>	<i>Méthode utilisée</i>
Toxicité aiguë par voie orale	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par voie cutanée	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	<i>Méthode de calcul</i>
Corrosion/irritation cutanée	<i>Méthode de calcul</i>
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	<i>Méthode de calcul</i>
Sensibilisation respiratoire	<i>Méthode de calcul</i>
Sensibilisation cutanée	<i>Méthode de calcul</i>
Mutagénicité	<i>Méthode de calcul</i>
Cancérogénicité	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité pour la reproduction	<i>Méthode de calcul</i>
STOT - exposition unique	<i>Méthode de calcul</i>
STOT - exposition répétée	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aquatique aiguë	<i>Méthode de calcul</i>
Toxicité aquatique chronique	<i>Méthode de calcul</i>
Danger par aspiration	<i>Méthode de calcul</i>
Ozone	<i>Méthode de calcul</i>

Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)
Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)
FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)
EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV
Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)
Base de données sur les substances dangereuses
International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)
Classification SGH, Japon
Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)
NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)
National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)
National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)
NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)
CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)
Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité
Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV
Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation
Organisation mondiale de la santé

Préparée par Regulatory Affairs Department (INFO-MSDS@EVERRIS.COM)

Date de révision 08-mars-2022

Limitations relatives à l'utilisation Réservé aux utilisateurs professionnels

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Avis de non-responsabilité

L'information ci-jointe est la synthèse des connaissances de la société Everris à la date d'élaboration de ce document.

C'est la plus fiable et la mieux adaptée. Cependant, elle ne saurait tenir lieu d'engagement en terme de sécurité et/ou de résultat. La société Everris ne pourrait être tenue pour responsable de perte, dommage, échecs ou dégâts liés à un quelconque usage tenant compte de pratiques recommandées ou d'utilisation anormale, ainsi que de tous risque liés à la nature du produit. Aucune autorisation explicite ou implicite n'est accordée pour l'utilisation de quelque invention brevetée sans licence d'utilisation.

Fin de la Fiche de données de sécurité